

**REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

**SEANCE DU 27 Juin 2022 à 20 H 30**

Le vingt-sept Juin deux mille vingt-deux, à vingt heures trente, les membres composant le Conseil Municipal de SAINTE-COLOMBE (Rhône) se sont réunis à la Verrière des Cordeliers, sous la présidence de Monsieur Marc DELEIGUE, Maire, après avoir été dûment convoqués dans les délais légaux le 21 Juin 2022.

Avis de la tenue de la présente réunion a été affiché le jour même de l'envoi des convocations sur le panneau officiel de la mairie.

**Présents (Treize) :**

M. Marc DELEIGUE, Mme Marion CHOFFEL, M. Guy VACHON, M. Pascal DANCETTE, M. Jacques REGNIER-VIGOUROUX, M. Yves DELORME, Mme Lucie DANCETTE, Mme Linda LAURO, M. David LESUR, M. Jean-Pierre MALSERT, Mme Catherine JEANTROUX, M. Régis BABOIS, M. Jean-Marie DUPLAY

**Absents(tes) au moment du vote (Six dont trois pouvoirs) :**

Mme Marine MATA donne pouvoir à M. Guy VACHON  
Mme Caroline MUSCELLA donne pouvoir à M. Yves DELORME  
Mme Corinne CHABORD  
Mme Nadine EUKSUZIAN  
M. Jacques PRAT donne pouvoir à M. Jean-Pierre MALSERT  
Mme Martine BEGUE

**Secrétaire de séance : M. Jacques REGNIER-VIGOUROUX**

**DELIBERATION n° 2022.047 : Equipement de la Police Municipale : demande de subvention auprès de la Région Auvergne-Rhône-Alpes**

M. Pascal DANCETTE, adjoint à la sécurité expose aux membres de l'assemblée que dans le cadre de l'armement de la police municipale de Sainte-Colombe, la collectivité peut bénéficier d'une subvention auprès de la Région Auvergne-Rhône -Alpes à hauteur de 50 % de la dépense HT.

La dépense comprend pour deux agents :

- Coût équipement de protection Intermédiaire (Générateur d'aérosol) : 106.66 € HT
- Coût équipement de protection Intermédiaire (Porte d'aérosol) : 89.66 € HT
- Arme calibre 9mm : 883.33 € HT
- Chargeurs armes : 130.00 € HT
- Porte chargeurs armes : 31.50 € HT
- Holster pour armes : 148.33 € HT
- Tube à sable : 525.00 € HT
- Coffre-fort : 115.83 € HT

Soit un total de 3030.31 € HT / 3636.40 € TTC

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :

- APPROUVE le projet d'armement de la Police Municipale de SAINTE-COLOMBE
- SOLLICITE une subvention au titre de l'équipement de la Police Municipale auprès de la Région Auvergne-Rhône-Alpes d'un montant de 1515.15 € soit 50 % de la dépense totale qui s'élève à 3030.31 € HT
- APPROUVE la dépense qui sera imputée sur la section d'investissement du budget communal

Pour extrait conforme  
A Sainte-Colombe, le 27 Juin 2022

Le Maire,  
Marc DELEIGUE



- 8 JUIL. 2022

*Transmis en Préfecture le :*

*Affiché le :*

- 1 JUIL. 2022